

Convocation du 12 mars 2025

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	x			COURVOISIER Franck, Conseiller	x		
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	x			GIRAUD Olivier, Conseiller	x		
BOUVIER Sandra, 2 ^e Adjointe	x			CLISOL Romain, Conseiller	x		
POMMIER Mickaël, 3 ^e Adjoint	x			QUIVET Yves, Conseiller	x		
NIOGRET Claude, Conseiller	x			DURET Stéphane, Conseiller	x		
CHAUFFARD Martine, Conseillère		x	Sandra BOUVIER	ALLAIN Lauriane, Conseillère		x	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Romain CLISOL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du dernier compte-rendu
- Compte Financier Unique : approbation
- Indemnités agents recenseurs
- ONF et affouages : programme des coupes 2025 et révision des tarifs
- Vente au déballage : nouveau règlement
- Enedis : implantation d'ouvrages électriques/convention de servitude
- Projet acoustique cantine : plan de financement
- Mission d'économiste de flux : renouvellement
- Fonctionnement du clocher de l'église de Corveissiat
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour ainsi que les personnes excusées.

Monsieur le Maire informe des ventes de biens qui ont eu lieu sur la commune, sans préemption :

- Vente REYBARD Frédéric/ BEREIZIAT Lucas
- Vente France Domaine/ CHAUFFARD

1- Compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre 2024

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre 2024 et demande son approbation.

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Compte Financier Unique

Lors du conseil municipal du 05 décembre 2024, il avait été voté à l'unanimité la mise en place et l'utilisation du Compte Financier Unique.

Monsieur le Maire présente et détaille le résultat de fonctionnement dépenses/recettes du budget principal, pour l'année 2024. Le résultat en fonctionnement est de 158 230.03 euros.

Il présente dans un second temps le résultat de d'investissement dépenses/recettes du budget principal, pour l'année 2024. Le résultat d'investissement est positif avec + 41 650.97 euros. Ce bilan a permis de rattraper le résultat de l'année 2023 qui était de – 41 318.20 euros.

Monsieur le Maire présente les résultats du budget annexe multiservices fonctionnement et investissement dépenses/recettes, pour l'année 2024.

En bilan de fonctionnement, résultat positif de 935.17 €. Sur la partie investissement, le résultat de l'exercice est de – 2 378.18 €. Un montant qui s'explique par l'attente du versement des dernières subventions. Il y a également des restes à réaliser pour un montant 35 000 euros.

Monsieur le Maire présente enfin le budget du CCAS.

Il rappelle la dissolution du budget en décembre 2024 et que le résultat du budget du CCAS 2024 est affecté cette année au budget communal 2025. Le résultat du budget du CCAS est de 2 844.14 € qui seront versés, à compter de cette année, au budget principal.

Monsieur le Maire, propose à Pierre CURVAT, 1^{er} adjoint, de voter le CFU 2024, pour le budget communal, le budget multiservices et le budget du CCAS. Monsieur Pierre CURVAT accepte et Monsieur le Maire se retire le temps de la délibération et du vote des CFU.

Monsieur Pierre CURVAT propose le vote du CFU tel qu'il vient d'être présenté aux élus, pour chacun des budgets.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le CFU pour l'ensemble de chacun des budgets.

3- Indemnités des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle les modalités du recensement et du recrutement des agents recenseurs. Suite à la prise en compte des journées de formations, des journées sur le terrain et compte tenu d'une collecte réussie à 95.5 %, il est proposé de voter une indemnité forfaitaire de 677 € pour Jean-Yves PIERRAT, et 664 € pour Christine DEFRADAS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le montant de ces indemnités.

4- ONF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier, présentent dans la lettre de M. Anthony AUFFRET, Directeur de l'Office National des Forêts, antenne Loire Ain Rhône. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pierre CURVAT.

Pierre CURVAT présente le programme de l'O.N.F.

L'Office National des Forêts propose, pour l'exercice 2025, un programme de coupes de bois de la forêt communale dans le cadre du plan de gestion de la forêt sur 20 ans. Cette proposition concerne la délivrance des bois sur pied situés sur la parcelle N° 311 pour 150 m³ un hectare. Monsieur Pierre CURVAT rappelle qu'un affouagiste réalise entre 25-30 stères par coupe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la délivrance des bois de ces parcelles et de désigner comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière, les personnes suivantes :

- M. DURET Lionel
- M. MAZUIR Jacques
- M. DURET Stéphane.

En outre, Monsieur Pierre CURVAT propose d'augmenter le tarif des affouages à 90 € euros la coupe, à partir de l'année 2027.

Monsieur le Maire propose le vote du programme de coupe de bois de la forêt, les affouagistes présentés comme garants ainsi que l'augmentation du tarif de la coupe, pour l'année 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder en 2025 au martelage de la parcelle désignée ci-dessus
- De prendre note des garants nommés ci-dessus
- D'augmenter le tarif de la coupe en 2027, à 90 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

5- Vente au déballage

Monsieur le Maire laisse la parole à Stéphane DURET, Président du Comité de la vente au déballage. Monsieur Stéphane DURET rappelle le travail qui a été effectué sur le règlement de la vente au déballage. Suite à la révision de celui-ci, il a été ajouté un article (n°10), précisant les modalités de paiement ainsi qu'une annexe rappelant les tarifs.

Une fiche de présence détaillée a été également distribuée aux commerçants. L'objectif est d'avoir une vue d'ensemble sur la présence des marchands, tout au long de l'année. Monsieur le Maire souligne la volonté des élus pour que les commerçants s'engagent sur l'année à être présents les vendredis après-midi.

Le règlement de la vente au déballage étant soumis à délibération, Monsieur le Maire propose de voter sa modification et donner délégation de signature à Monsieur Stéphane DURET, pour les dossiers afférents à la vente au déballage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau règlement
- Donne délégation de signature à Monsieur Stéphane DURET pour l'ensemble des dossiers afférents à la vente au déballage

6- ENEDIS : implantation d'ouvrage électrique/convention de servitude

Monsieur le Maire présente le courrier qui a été reçu de la part de la société Terea, visant à obtenir l'autorisation pour ENEDIS d'implanter un ouvrage électrique sur la parcelle communale cadastrée ZL 0087 et, dans le cas où rien ne s'y oppose, à signer une convention de servitudes entre la société ENEDIS et la commune de Corveissiat.

Un permis de construire avait été délivré au GAEC des Champignons, à Arnans. Aujourd'hui, ENEDIS doit faire passer 3 câbles sous le chemin communal, pour une convention de servitude à 0 euro.

Monsieur le Maire propose cette convention au vote du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7- Insonorisation cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle le projet d'amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire. L'entreprise Continuum a proposé un devis à 8084.00 euros H.T et une demande de subvention, à hauteur de 40% du montant total T.T.C, a été déposée auprès du Conseil Départemental de l'Ain, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire en présente le plan de financement et le soumet au vote du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et les documents afférents à ce projet.

8- Mission d'économe de flux

Le service aux communes Econome de flux est proposée par Grand Bourg Agglomération. La commune adhère à ce service depuis 2018. Il s'agit de décider si la collectivité souhaite de nouveau souscrire à ce service pour l'année 2025-2026.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a bénéficié d'audits énergétiques pour la mairie, l'école, le gîte, le logement communal ainsi que la salle des fêtes. La hausse est de 0.10 centimes / habitant.

La commune a les données nécessaires en termes de bilan énergétiques : il faut maintenant mettre en action ces données.

Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler l'adhésion au service Econome de flux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le non renouvellement au service d'Econome de flux.

9- Nuisances sonores liées au clocher

Suite au courrier d'un administré, reçu en mairie le 24 février 2025, informant la mairie que le clocher provoquait des nuisances sonores trop importantes, Monsieur le Maire rappelle la législation concernant l'utilisation des cloches de l'église :

l'article 27 de la loi du 09 décembre 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, fixe la réglementation applicable aux sonneries des cloches. Les sonneries des cloches seront réglées par arrêté municipal et, en cas de désaccord entre le Maire et le Président ou Directeur de l'association culturelle, par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire demande quelle est la volonté politique du conseil municipal concernant ce dossier.

Il rappelle qu'aujourd'hui il s'agit d'une demande isolée et non d'une demande collective. La proposition est d'affirmer la volonté de maintenir le fonctionnement actuel des cloches.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien du fonctionnement actuel de la sonnerie des cloches.

10- Questions diverses

Prochaine séance le 10 avril à 20 h.